

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 853.490, un actif net de D : 850.666 et un bénéfice de la période de D : 8.501.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille- titres	4	665 922	888 143
Actions et droits rattachés		37	39
Obligations et valeurs assimilées		623 948	888 104
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 937	-
Placements monétaires et disponibilités		187 567	227 402
Placements monétaires	5	187 567	227 402
Créances d'exploitation		-	3
TOTAL ACTIF		853 490	1 115 548
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 291	2 359
Autres créditeurs divers	7	532	1 055
TOTAL PASSIF		2 824	3 414
ACTIF NET			
Capital	8	825 356	1 075 342
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		25 310	36 792
ACTIF NET		850 666	1 112 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		853 490	1 115 548

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	8 591	39 624	10 598	39 430
Revenus des actions		-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 591	39 621	10 598	39 427
Revenus des placements monétaires	10	905	5 446	1 177	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 496	45 070	11 775	47 532
Charges de gestion des placements	11	(2 546)	(12 247)	(2 775)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 950	32 823	9 000	37 021
Autres charges	12	(311)	(1 424)	(381)	(1 434)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(200)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 590	31 198	8 569	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(440)	(5 888)	544	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 150	25 310	9 114	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		440	5 888	(544)	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		398	(3 268)	546	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 513	11 444	1 545	1 924
RESULTAT DE LA PERIODE		8 501	39 374	10 660	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 501	39 374	10 660	41 256
Résultat d'exploitation	6 590	31 198	8 569	35 387
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398	(3 268)	546	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 513	11 444	1 545	1 924
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(19 931)	(300 842)	19 573	123 906
Souscriptions				
- Capital	240 445	327 179	64 418	684 659
- Régularisation des sommes non distribuables	9 969	13 114	2 562	25 176
- Régularisation des sommes distribuables	6 649	7 407	2 032	9 707
Rachats				
- Capital	(259 181)	(610 959)	(46 109)	(566 477)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 724)	(24 288)	(1 842)	(20 857)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 089)	(13 295)	(1 488)	(8 302)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(11 431)	(261 468)	30 233	165 162
ACTIF NET				
En début de période	862 097	1 112 134	1 081 901	946 973
En fin de période	850 666	850 666	1 112 134	1 112 134
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	12 715	16 874	16 575	14 944
En fin de période	12 421	12 421	16 874	16 874
VALEUR LIQUIDATIVE	68,486	68,486	65,908	65,908
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	3,91%	0,97%	4,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022, à D : 665.922 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	37	0,00%
TN0007270010	TPR	9	27	37	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		41 918	41 937	4,93%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	382	41 918	41 937	4,93%
	Obligations et valeurs assimilées		588 523	623 948	73,35%
	Obligations des sociétés		110 722	115 091	13,53%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	31 043	3,65%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 326	2,86%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 674	0,43%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 941	1,17%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	23 220	2,73%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	22 887	2,69%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	394 633	46,39%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	101 379	11,92%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	101 255	11,90%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	58 040	6,82%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	133 959	15,75%
	Emprunt National		112 174	114 224	13,43%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	112 266	13,20%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 958	0,23%
	Total		630 468	665 922	78,28%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				78,02%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 187.567, contre D : 227.402 au 31.12.2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	BTCT		49 642	49 681	5,84%
TNE6MKI9BYA2	BTCT 13 SEMAINES au 01/02/2023	50 000	49 642	49 681	5,84%
	Dépôt à vue		137 170	137 886	16,21%
	Amen bank pasteur		137 170	137 886	16,21%
	Total général		186 812	187 567	22,05%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				21,98%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à D : 2.291, contre D : 2.359 au 31.12.2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	573	2 359
Distributeur	1 718	-
Total	2 291	2 359

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 532, contre D : 1.055 au 31.12.2021, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	68	94
Retenues à la source à payer	255	416
TCL	10	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	330
Contribution sociale de solidarité	200	200
Achats titres à décaisser	-	-
Total	532	1 055

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	327 179
Nombre de titres émis	5 134
Nombre d'actionnaires nouveaux	108

Rachats effectués

Montant	(610 959)
Nombre de titres rachetés	(9 587)
Nombre d'actionnaires sortants	(145)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	11 444
Régularisation des sommes non distribuables	(1 465)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 709)

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.591, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022, contre D :10.598 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions				
- Dividendes	-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	1 793	8 917	3 106	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	6 798	30 704	7 492	25 225
TOTAL	8 591	39 624	10 598	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022 à D : 905, contre D : 1.177 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des dépôts à vue	716	3 562	949	3017
Intérêts des BTCT	189	1 884	228	5085
TOTAL	905	5 446	1 177	8102

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 2.546, contre D : 2.775 sur la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Commission de gestion	636	3 062	2 775	10 511
Commission de distribution	1 910	9 185	-	-
TOTAL	2 546	12 247	2 775	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 311, contre D : 381 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	214	1 030	278	1 051
TCL	27	136	33	123
Autres	70	259	71	260
TOTAL	311	1 424	381	1 434

Note 13 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

"La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.